

La manifestation s'inscrit dans le prolongement d'un contrat de recherche collective obtenu auprès de la **Mission de recherche Droit et Justice** portant sur la barémisation de la justice, dont les axes s'articulent autour de l'appréhension des pratiques judiciaires. Le droit français a consacré, parfois depuis plusieurs années, des **outils d'aide à la décision judiciaire** désignés souvent sous le terme général de **barèmes**, par exemple en droit de la famille, en droit de la responsabilité civile ou bien encore en droit pénal.

Le droit du travail n'a pas échappé, après diverses tentatives, à l'instauration **d'un barème obligatoire, portant sur l'indemnisation du licenciement sans cause réelle et sérieuse.**

Issu de l'**ordonnance n° 2017-1387 du 22 septembre 2017 relative à la prévisibilité et la sécurisation des relations de travail**, ce **dispositif**, instaurant des planchers et plafonds d'indemnisation fondés sur l'ancienneté du salarié, est présenté sous l'égide de la prévisibilité et la sécurité juridiques. Quels enjeux recèlent la quantification du préjudice subi par le salarié injustement licencié ?

Philosophes, économistes du droit et juristes, praticiens et universitaires, explorent les enjeux et les retombées de ce dispositif légal.

Comité scientifique

Michel Rocca, Professeur en économie, UGA, Faculté d'Economie de Grenoble

Stéphane Gerry-Vernières, Professeur de droit privé, UGA, Faculté de droit de Grenoble

Antoine Jammaud, Ancien directeur du Centre de recherches critiques sur le droit (CERCRID: UMR CNRS), président honoraire de l'A.F.D.T

François Duquesne, Professeur de droit privé, Université Strasbourg

Comité d'organisation:

Groupe droit social, contrat GIP Barémisation

Nathalie Baruchel, MCF- UGA

Sabrina Mraouahi, MCF- UGA

Marielle Picq, MCF- UGA

Anne Talpain, Ingénieur d'études -UGA

Carole Teman, Doctorante -UGA

Christelle Varin, MCF- UGA

Renseignements et inscriptions
crj@univ-grenoble-alpes.fr



LICENCIEMENT & BARÈME

Prévoir et sécuriser ?

Colloque
du CRJ

MSH ALPES
Université Grenoble Alpes
1221 Avenue Centrale
38401 Saint Martin d'hères

VENDREDI 1^{ER} FÉVRIER 2019

9H00 - 16H30

Programme

8h30

Accueil participants

9h00

Allocutions d'ouverture

David Déchenaud, Professeur Université Grenoble-Alpes, Doyen de la Faculté de droit

Michel Farge, Professeur Université Grenoble-Alpes, co-directeur du C.R.J

Jean-François Beynel, Premier Président de la Cour d'appel de Grenoble

Le barème en questions

Sous la présidence de **Stéphane Gerry-Vernières**,
Professeur
Université Grenoble-Alpes

Quelles finalités ?

9h30

Barème et approche philosophique

Thomas Boccon-Gibod, Maître de conférences en philosophie, Université Grenoble-Alpes

9h50

Barème et approche économique

Thierry Kirat, Directeur de recherche au CNRS, IRISSE, Université Paris Dauphine

10h10

Barème et approche juridique

Isabelle Sayn, Directrice de recherche au CNRS, Centre Max Weber Université de Lyon

10h30

Débats avec la salle / pause

Quelles consécutions ?

11h00

Barèmes officiels et indicatifs : une illustration.

Présentation des résultats groupe droit social contrat GIP
L' exemple des cours d'appel de Grenoble et de Chambéry

11h20

Le nouveau barème issu de l'ordonnance du 22 septembre 2017

Christophe Radé, Professeur, Université de Bordeaux

11h40

Débats avec la salle

12h00

Déjeuner

La réception du barème

Sous la présidence de **François Duquesne**,
Professeur
Université de Strasbourg

13h30

La réception du barème : qu'en est-il en droit comparé?

Barbara Palli, Maître de conférences, Université de Lorraine

13h50

La réception du barème par le droit européen

Jean Mouly, Professeur, Université de Limoges

14h10

Le barème et les pouvoirs du juge

Jean-Yves Frouin, Ancien Président de la chambre sociale de la Cour de cassation, Paris

14h30

Table-ronde : le barème et les acteurs

Olivier Véran, Député

Estelle Courtois-Champenois, DRH

Frédéric Matcharadzé, Avocat en droit social, Barreau de Chambéry

Laurent Clément-Cuzin, Avocat en droit social, Barreau de Grenoble

Patrick Cohen, Président du CPH de Grenoble

Corine Retord, Vice-Présidente du CPH de Chambéry

15h30

Débats avec la salle

15h50

Propos conclusifs

Antoine Jemmaud, Ancien directeur du Centre de recherches critiques sur le droit (CERCRID: UMR CNRS),

président honoraire de l'A.F.D.T

16h15

Clôture du colloque

